

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Yerville

AVIS DE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Yerville – 76760 YERVILLE

PROCEDURE DE PASSATION : Marché de maîtrise d'œuvre suivant la procédure d'un **marché à bons de commande d'1 an reconductible 2 fois (montant annuel minimum : 9.000 € HT - montant annuel maximum : 28.000 € HT); Procédure adaptée.**

OBJET DU MARCHÉ : Maîtrise d'œuvre complète (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR) pour des réhabilitations d'installations existantes d'assainissement non collectif.

DESCRIPTION DES TRAVAUX : Etude et Maîtrise d'Œuvre

LIEU D'EXECUTION : Sur le territoire des communes membres du syndicat

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 5 MARS A 11 HEURES

PIECES A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES :

1. "PREMIERE ENVELOPPE" :

- Lettre de candidature (DC4) ;
- Déclaration du candidat (DC5) ;
- Etat annuel des certificats reçus (DC7) ;
- Attestations d'assurance professionnelle en responsabilité civile et décennale ;
- Attestations sur l'honneur prévues dans le CMP ;
- Note de présentation de la société ;
- Liste de références professionnelles de moins de trois ans pour des marchés analogues ;
- Certificats de capacité de moins de 3 ans portant sur des prestations de même nature ;
- Qualifications professionnelles

2. "DEUXIEME ENVELOPPE" :

- Les compétences des personnes affectées directement à l'affaire (CV synthétiques) ;
- La liste des moyens du bureau d'études ;
- Une note méthodologique expliquant la façon de procéder, le phasage détaillé (étude parcellaire et travaux) et les mesures prises pour assurer la qualité des études, la bonne préparation des travaux, le respect des délais d'intervention et les disponibilités du personnel affecté durant chaque phase ;
- Un exemple d'étude parcellaire type ;

- D'une manière générale, toutes pièces permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières du bureau d'études et son aptitude à assurer la mission ;
- Les prix et délais détaillés ;
- Les conditions de réindexation annuelle proposées ;
- Le candidat est invité à préciser dans sa proposition les rabais consentis par rapport au bordereau de prix unitaire fourni selon la taille des commandes (considérer les tranches suivantes : 1 à 2 installations - 2 à 5 - 5 à 10 - 10 à 20 et plus de 20 installations); les délais correspondant seront à y associer.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS :

1. références pour des missions analogues
2. qualité de la note méthodologique
3. prix
4. délais

PERSONNE A CONTACTER : M. Samuel Gendrin, Tel : 02.32.70.15.46 ; fax : 02.32.70.15.11
Mail : yervilleau@yahoo.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 15 FEVRIER 2010

ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES :

SIAEPA de la Région d'Yerville
Monsieur le Président
Mairie
76760 YERVILLE

En précisant sur l'enveloppe :

" Marché de maîtrise d'œuvre à bons de commandes – réhabilitation d'installations existantes d'assainissement non collectif "